

2022-5999
2022-12-15
Last approved label 2021-12-03 2021-5944

Container Label

| | | |
|---------------|----------|--------------------|
| GROUPE | 3 | INSECTICIDE |
|---------------|----------|--------------------|

DRAGNET® FT

Insecticide émulsionnable concentré

COMMERCIAL

NE PEUT ÊTRE UTILISÉ QUE PAR DES EXTERMINATEURS AUTORISÉS

N° D'HOMOLOGATION 24175 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

BREVET CANADIEN N° 1 008 455

PRINCIPE ACTIF: Perméthrine** 384 g/L

Emmagasiner au-dessus de 5 °C

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI
(Voir les conseils de premiers soins et mises en garde à l'arrière)

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



POISON
CONTENU NET : 1 L (4 L)

Titulaire d'homologation:
FMC Corporation
2929 Walnut Street
Philadelphia, PA 19104 USA
1-833-362-7722

Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré doit être utilisé pour la suppression rémanente et pour tuer des organismes nuisibles indiqués sous chacun des sites suivants :

- A. à l'intérieur des bâtiments et des zones non destinées aux passagers dans les moyens de transport;
- B. à l'extérieur, sur les surfaces externes et le long du périmètre des bâtiments et des patios, des vérandas et des terrasses;
- C. ouvrages de bois;
- D. utilisations extérieures générales indiquées autour des bâtiments;
- E. plantes ornementales, arbres fruitiers et légumes dans les milieux résidentiels;
- F. suppression des termites (usage restreint).

MISES EN GARDE

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Ne jamais laisser une cuve de mélange ou des tuyaux flexibles contenant l'insecticide Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré sans surveillance durant la préparation ou le traitement.
- Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Cause une irritation de la peau. Éviter le contact avec la peau. Éviter d'en respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
- Pour faire des applications au moyen d'un pulvérisateur à main à compression mécanique qui produisent des effets de brumisation (c. à d. au moyen d'un équipement produisant un jet de gouttelettes ayant un diamètre volumétrique moyen [DVM] de 50 à 100 µm), porter une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial), une combinaison résistant aux produits chimiques avec un couvre-chef résistant aux produits chimiques par-dessus un pantalon, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques, ainsi qu'un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides, OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.
- Pour toute application effectuée au moyen d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique, porter une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial), un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides, OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides, une combinaison de coton par-dessus un pantalon, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.
- Pour les applications faites au moyen d'un autre équipement, porter une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial), un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides, OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides, un pantalon, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, à moins d'avis contraire.
- Utilisation extérieur : Appliquer uniquement lorsque la possibilité de dérive vers des aires d'habitation ou d'activité humaine non ciblées est minimale. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'application utilisé et des réglages du pulvérisateur.
- Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les portes et les fenêtres, ou encore, au moyen de ventilateurs pour faciliter la circulation de l'air. Un système de ventilation ou un échangeur d'air en état de fonctionner fournit également une bonne aération.
- Ne pas planter de cultures vivrières dans le sol adjacent à un édifice où il y a eu une application de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré.
- Ne pas utiliser, verser, répandre ni emmagasiner près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les oiseaux. Il faut empêcher le produit d'atteindre les lacs, les cours d'eau et les étangs. Ne pas appliquer lorsque les conditions atmosphériques favorisent une dérive hors de la zone visée.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par dérive de pulvérisation ou par contact avec des résidus présents sur les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes en fleurs. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans le site de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des pollinisateurs, consulter le document Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides - Pratiques exemplaires de gestion, accessible sur le site Web de Santé Canada (www.santecanada.gc.ca/insectespollinisateurs). Suivre le mode d'emploi qui s'applique à la culture pour savoir quand appliquer le produit.

Pour les pommes, poires, nectarines, pêches et prunes, Ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture. Pour les applications sur toute autre culture, Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner.

Toxique pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site d'application, comme les haies ou les terres boisées. La perméthrine peut avoir des effets sur les espèces d'arthropodes prédateurs et parasites utilisés dans les programmes de lutte intégrée, à l'intérieur du site traité. Une aire de refuge non pulvérisée d'au moins 1 mètre à partir du site d'application contribuera à maintenir les populations d'arthropodes utiles.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, ou sur un sol compacté ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'URGENCE MÉDICALE, COMPOSER SANS FRAIS LE 1 800 331-3148.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient un distillat du pétrole. En cas d'ingestion ou de contact avec la peau et les yeux, traiter les symptômes. NE PAS faire vomir. L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement). Traiter les symptômes.

ENTREPOSAGE DU PESTICIDE

Emmagasiner à une température au-dessus de 5 °C (40 °F). S'il y a eu séparation et qu'on a l'intention de n'utiliser qu'une partie du contenu, lui permettre de se réchauffer jusqu'à 13 °C (55 °F) uniquement par la chaleur dans la pièce, puis bien agiter le produit pour lui donner une consistance uniforme. En cas de formation de cristaux, laisser la chaleur de la pièce uniquement réchauffer le produit, pendant 24 à 48 heures, jusqu'à la température ambiante [21 °C (70 °F)]. Agiter de temps en temps jusqu'à ce que les cristaux se dissolvent et que le produit semble uniforme. Ne pas se servir d'une source de chaleur externe pour réchauffer le contenant. Ne pas utiliser ni emmagasiner ce produit à proximité d'une source de chaleur, d'une flamme nue ou d'une surface chaude.

Garder hors de la portée des enfants et des animaux. Emmagasiner uniquement dans son contenant d'origine. Conserver dans un endroit sec et frais et éviter toute chaleur excessive. Ouvrir prudemment le contenant. Après une utilisation partielle, remettre le couvercle en place et le fermer hermétiquement. Ne jamais mettre le produit

2022-5999

2022-12-15

Last approved label 2021-12-03 2021-5944

concentré ou dilué dans des contenants pour aliments ou boissons. Ne jamais contaminer d'autres pesticides, des engrais, l'eau, des aliments pour les humains ou les animaux durant l'entreposage ou l'élimination de cet insecticide. En cas de déversement, éviter tout contact, isoler l'endroit et éloigner les animaux et les personnes non protégées. Confiner les déversements. Appeler FMC au 1 800 331-3148 et l'organisme de réglementation provincial.

Pour retenir un déversement : S'il s'agit d'un liquide, il faut l'endiguer ou bien l'absorber avec du sable, de la litière pour chats ou de l'argile commerciale. Si la substance est sèche, la recouvrir pour l'empêcher de se disperser. Mettre l'emballage endommagé dans un contenant protecteur. Identifier son contenu.

ÉLIMINATION

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

Dragnet® est une marque déposée de la FMC Corporation.

Booklet

DRAGNET® FT

Insecticide émulsionnable concentré

COMMERCIAL

Ne peut être utilisé que par des exterminateurs autorisés

N° D'HOMOLOGATION 24175 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

BREVET CANADIEN N° 1 008 455

PRINCIPE ACTIF: Permethrine** 384 g/L

Emmagasiner au-dessus de 5 °C

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI
(Voir les conseils de premiers soins et mises en garde à l'arrière)
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



Titulaire d'homologation :
FMC Corporation
2929 Walnut Street
Philadelphia, PA 19104 USA
1-833-362-7722

Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré doit être utilisé pour la suppression rémanente et pour tuer des organismes nuisibles indiqués sous chacun des sites suivants :

- A. à l'intérieur des bâtiments et des zones non destinées aux passagers dans les moyens de transport;
- B. à l'extérieur, sur les surfaces externes et le long du périmètre des bâtiments et des patios, des vérandas et des terrasses;
- C. ouvrages de bois;
- D. utilisations extérieures générales indiquées autour des bâtiments;
- E. plantes ornementales, arbres fruitiers et légumes dans les milieux résidentiels;
- F. suppression des termites (usage restreint).

MISES EN GARDE :

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS :** Ne jamais laisser une cuve de mélange ou des tuyaux flexibles contenant l'insecticide Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré sans surveillance durant la préparation ou le traitement.
- Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Cause une irritation de la peau. Éviter le contact avec la peau. Éviter d'en respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
- Pour faire des applications au moyen d'un pulvérisateur à main à compression mécanique qui produisent des effets de brumisation (c. à d. au moyen d'un équipement produisant un jet de gouttelettes ayant un diamètre volumétrique moyen [DVM] de 50 à 100 µm), porter une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial), une combinaison résistant aux produits chimiques avec un couvre-chef résistant aux produits chimiques par-dessus un pantalon, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques, ainsi qu'un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides, OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.
- Pour toute application effectuée au moyen d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique, porter une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial), un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides, OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides, une combinaison de coton par-dessus un pantalon, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.
- Pour les applications faites au moyen d'un autre équipement, porter une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial), un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides, OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides, un pantalon, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, à moins d'avis contraire.
- Utilisation extérieure : Appliquer uniquement lorsque la possibilité de dérive vers des aires d'habitation ou d'activité humaine non ciblées est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'application utilisé et des réglages du pulvérisateur.
- Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les portes et les fenêtres, ou encore, au moyen de ventilateurs pour faciliter la circulation de l'air. Un système de ventilation ou un échangeur d'air en état de fonctionner fournit également une bonne aération.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE :

La précision de la mesure de la bouteille « Tip and Pour » doit être validée avec un cylindre gradué lors de la première utilisation.

1. Pour préparer l'émulsion, diluer Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré uniquement avec de l'eau.
2. Pour préparer une petite quantité d'émulsion à 0,5 %, mélanger 50 mL de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré dans 4 L d'eau ou en utiliser 100 mL pour obtenir une concentration de 1,0 %.
3. Pour préparer une plus grande quantité d'émulsion à 0,5 %, mélanger 12,5 L de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré avec 1 000 L d'eau ou en utiliser 25 L pour obtenir une concentration de 1,0 %.

CET INSECTICIDE NE DOIT JAMAIS ÊTRE MÉLANGÉ EN RÉSERVOIR AVEC AUCUN AUTRE PRODUIT.

MODE D'EMPLOI

Renseignements généraux :

Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré contient de la perméthrine, un pyréthrianoïde synthétique qui permet de supprimer un large spectre d'organismes nuisibles. Ceux-ci sont énumérés dans les sections ci-après de la présente étiquette. La perméthrine fournit une action de choc rapide contre les organismes nuisibles indiqués. Bien que la perméthrine soit plus stable que les pyréthrines sur lesquelles elle est basée, la perméthrine se dégrade quand même sous l'effet des rayons ultraviolets du soleil. Par conséquent, sa rémanence est relativement

courte en présence de la lumière du soleil; toutefois, quand elle est protégée du soleil, la perméthrine (Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré), a un effet rémanent sur les organismes ciblés. Dans la zone d'application, pour améliorer l'efficacité du produit, appliquer celui-ci directement sur l'organisme nuisible ciblé, dans la mesure du possible.

Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré doit être utilisé pour la suppression rémanente des organismes nuisibles ciblés sur les sites suivants :

- A. à l'intérieur des bâtiments et des moyens de transport;
- B. à l'extérieur, sur les surfaces externes et le long du périmètre des bâtiments et des patios, des vérandas et des terrasses;
- C. ouvrages de bois intérieurs et extérieurs;
- D. utilisations extérieures générales indiquées autour des bâtiments;
- E. plantes ornementales, arbres fruitiers et légumes dans les milieux résidentiels;
- F. suppression des termites (usage restreint).

BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

Restrictions :

- Comme ce produit n'est pas homologué à des fins de lutte contre les organismes nuisibles dans les milieux aquatiques, NE PAS l'utiliser contre des organismes nuisibles aquatiques.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les milieux aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- NE PAS mélanger ce produit en cuve avec d'autres produits.
- NE PAS appliquer le produit non dilué.
- Diluer Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré avec de l'eau propre seulement.
- NE PAS appliquer sur des personnes, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage ou des sources d'électricité.
- NE PAS appliquer ce produit si des personnes, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage sont présents.
- À moins d'indications contraires sur cette étiquette, NE PAS permettre aux personnes, aux animaux domestiques, ni aux animaux d'élevage de pénétrer dans les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché.
- NE PAS laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées.
- NE PAS utiliser, verser, renverser, ni entreposer près d'une source de chaleur ni d'une flamme nue.
- À moins d'indications contraires sur cette étiquette, NE PAS appliquer sur les meubles, les matelas, le linge de maison, les jouets ou les vêtements.
- Utilisation intérieur : NE PAS appliquer ce produit au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés sans porter un équipement de protection respiratoire et oculaire approprié
- Utilisation intérieur : Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les portes et les fenêtres ou encore en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. Les systèmes de ventilation et les échangeurs d'air en état de fonctionner peuvent aussi être utilisés
- NE PAS appliquer Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré par brumisation ou par aérosol (c. à d. au moyen d'un équipement produisant un jet de gouttelettes ayant un diamètre volumétrique moyen [DVM] de 50 µm ou moins).
- En cas d'application sur des ouvrages, utiliser un calibre grossier de gouttelettes et une faible pression de pulvérisation ne dépassant pas 345 kPa (50 psi) pour éviter d'éclabousser les surfaces non ciblées, à moins d'indication contraire sur la présente étiquette.
- Appliquer uniquement avec un équipement portatif
- NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne
- NE PAS appliquer sous forme de pulvérisation d'ambiance.
- NE PAS entreposer près des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
- Ne pas planter de cultures vivrières dans le sol adjacent à un édifice où il y a eu une application de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré.

2022-5999

2022-12-15

Last approved label 2021-12-03 2021-5944

- NE PAS contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. NE PAS pulvériser les aliments destinés à la consommation humaine ou animale ni leurs emballages. NE PAS appliquer dans une usine en pleine activité de transformation d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés à la consommation humaine ou animale, ou les sortir du site à traiter. Retirer ou recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés aux humains et aux animaux, ou les laver à fond après le traitement. Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale ayant été contaminé par la solution pulvérisée.
- Lorsque des applications multiples sont permises, répéter le traitement seulement si le problème persiste ou en cas de réinfestation. NE PAS dépasser la dose d'application ni le nombre annuel de traitements associé à chaque utilisation. Respecter le délai d'attente entre les traitements associés à chaque utilisation.

A. INSTRUCTIONS CONCERNANT LES UTILISATIONS À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS ET DES ZONES NON DESTINÉES AUX PASSAGERS DANS LES MOYENS DE TRANSPORT (P. EX. AÉRONEFS, NAVIRES, TRAINS, CAMIONS) :

Lieux d'utilisation : À l'intérieur des bâtiments, y compris des établissements de manipulation de denrées alimentaires humaines et animales* et des zones non destinées aux passagers dans les moyens de transport (p. ex. aéronefs, navires, trains, camions).

*Établissements de manipulation de denrées alimentaires humaines et animales : Tout endroit autre qu'une résidence privée où des aliments sont conservés, traités, préparés ou servis. Les zones non destinées aux denrées alimentaires humaines et animales des établissements de manipulation de denrées alimentaires humaines et animales comprennent les aires à déchets, les cabinets de toilette, les siphons de sol où l'eau se déverse vers les égouts, les entrées et les vestibules, les bureaux, les vestiaires, les salles des machines, les chaufferies, les garages, les placards à vadrouilles et les aires d'entreposage des produits en conserve, en bouteille ou sous emballage. Les zones destinées aux denrées alimentaires humaines et animales des établissements de manipulation de denrées alimentaires humaines et animales comprennent les aires de réception, de service, de conservation d'aliments secs, froids, congelés ou crus, d'emballage (y compris de mise en conserve, en bouteille et en boîte), de préparation (p. ex. nettoyage, tranchage, cuisson, mouture) et de stockage de déchets comestibles, ainsi que les systèmes de transformation en circuit fermé comme les minoteries, les laiteries et les fabriques d'huiles comestibles et de sirops.

Comment appliquer le produit à l'intérieur des bâtiments et des zones non destinées aux passagers dans les moyens de transport (p. ex. aéronefs, navires, trains, camions) :

NE PAS APPLIQUER SOUS FORME DE PULVÉRISATION D'AMBIANCE.

APPLIQUER COMME TRAITEMENT DE PÉRIMÈTRE À L'INTÉRIEUR, COMME TRAITEMENT LOCALISÉ, COMME TRAITEMENT DES FISSURES ET DES CREVASSES OU COMME TRAITEMENT DES CAVITÉS. LES TRAITEMENTS GÉNÉRALISÉS À L'INTÉRIEUR SONT PERMIS UNIQUEMENT DANS LES ÉTABLISSEMENTS NON DESTINÉS À LA MANIPULATION DES DENRÉES ALIMENTAIRES HUMAINES ET ANIMALES * ET LES BÂTIMENTS NON RÉSIDENTIELS**. Ces méthodes peuvent être utilisées sur les surfaces internes des bâtiments ou sur les surfaces des zones non destinées aux passagers des moyens de transport, y compris les plinthes; les coins sombres des pièces et des placards; les murs et les planchers en arrière et en dessous des électroménagers (p. ex. cuisinières, réfrigérateurs) et des armoires; autour des éviers, des poubelles, de la plomberie et des autres installations de services publics (sauf les sources d'électricité); et les endroits par lesquels les organismes nuisibles peuvent entrer, comme les cadres de porte et les appui-fenêtres. Pour accroître l'efficacité du produit dans le lieu d'utilisation indiqué, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles dans la mesure du possible.

Traitement de périmètre à l'intérieur : Application d'un produit à l'intérieur en bande étroite d'une largeur inférieure à 0,3 m le long du périmètre d'une pièce, sur les plinthes et les jonctions murs-plancher ou murs-plafond, et autour des cadrages des portes et des fenêtres.

Traitement localisé : Application localisée d'un produit sur une superficie de moins de 0,2 m². Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher. La surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce.

Traitement des fissures et des crevasses : Application directe d'un produit dans les petites ouvertures qui s'observent à la surface d'une structure. Il ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics (sauf les sources d'électricité et de chaleur) et le long des plinthes et des moulures. Les buses de pulvérisation pouvant produire un jet de précision doivent être utilisées aux endroits pertinents entre différents éléments de construction, et entre l'équipement et le plancher.

Traitement des cavités : Application d'un produit dans les espaces vides et inaccessibles à l'intérieur d'une structure, comme les parois creuses et les plafonds suspendus, ou entre les pattes d'équipement. Prendre soin de ne pas laisser le pesticide s'échapper de la cavité traitée. Les dépôts de résidus sur les surfaces non ciblées doivent être nettoyés par le préposé à l'application. Les buses de pulvérisation pouvant produire un jet de précision doivent être utilisées dans les ouvertures menant à des espaces creux dans les murs et dans les pattes d'équipement.

Traitement généralisé à l'intérieur (permis uniquement les établissements non destinés à la manipulation des denrées alimentaires humaines et animales* et les structures non résidentielles**) : NE PAS appliquer à l'intérieur dans les établissements de manipulation de denrées alimentaires humaines et animales * et les milieux résidentiels** sous forme de traitement généralisé. Le traitement généralisé à l'intérieur des établissements non destinés à la manipulation des denrées alimentaires humaines et animales* et des bâtiments non résidentiels** consiste à appliquer un produit sur de vastes surfaces à l'intérieur d'une structure. Par exemple : murs, planchers, plafonds, parois intérieures des fondations, vides sanitaires.

**On entend par « milieu résidentiel » tout endroit où des personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées pendant ou après l'application. Dans le cas des utilisations sur les structures, les milieux résidentiels sont notamment les maisons, les écoles, les restaurants, les édifices publics, les zones destinées aux passagers dans les moyens de transport ou tout autre endroit où la population générale, y compris les enfants, peut être exposée.

Injection de bois (fourmis charpentières uniquement): le bois infesté de fourmis peut être foré et injecté avec une solution à 0,5%: (25 mL de produit / 2 L d'eau) d'un insecticide Dragnet FT EC suffisant pour remplir la cavité.

Restrictions d'utilisation supplémentaires à l'intérieur des bâtiments et des zones non destinées aux passagers dans les moyens de transport (p. ex. aéronefs, navires, trains, camions) :

- NE PAS appliquer dans les pouponnières, les chambres de patients, ni les chambres pour personnes atteintes d'une invalidité.
- Dans les bâtiments d'élevage: NE PAS répéter le traitement pendant au moins 14 jours. Traiter de nouveau après 14 jours seulement si le problème persiste ou en cas de réinfestation. Les animaux qui retournent aux zones traitées ne doivent pas être abattus pendant au moins 7 jours après le traitement du bâtiment d'élevage. NE PAS dépasser 12 applications par années.

Instructions supplémentaires concernant les organismes nuisibles supprimés à l'intérieur des bâtiments et des zones non destinées aux passagers dans les moyens de transport (p. ex. aéronefs, navires, trains, camions) :

| Organismes nuisibles | Lieu d'utilisation | Méthode d'application (Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Comment appliquer le produit ») | Concentration | Dose maximale du produit dilué | Délai d'attente minimal entre les traitements | Notes propres à des organismes nuisibles particuliers |
|----------------------|--|--|-----------------------------------|---|---|--|
| Fourmis | Bâtiments (tout type) et zones non destinées aux passagers | Traitement de périmètre, traitement localisé, traitement des fissures et des crevasses, traitement des cavités | 0,5 %: 25 mL de produit/2 L d'eau | 10 ml de produit dilué/m ² (des fissures et des crevasses) | 7 jours | Appliquer sur les pistes de fourmis, ainsi qu'autour des portes et des fenêtres, et partout où ces insectes pourraient trouver un point d'entrée dans le bâtiment. |
| Punaises des lits | | | | | <u>Dans les bâtiments d'élevage:</u> | |
| Abeilles | | | | | 14 jours | Pour l'élimination des nids, appliquer tard le soir lorsque les insectes ne |

2022-5999

2022-12-15

Last approved label 2021-12-03 2021-5944

| Organismes nuisibles | Lieu d'utilisation | Méthode d'application (Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Comment appliquer le produit ») | Concentration | Dose maximale du produit dilué | Délai d'attente minimal entre les traitements | Notes propres à des organismes nuisibles particuliers |
|------------------------|------------------------------|---|---------------|---|---|--|
| | dans les moyens de transport | Traitement généralisé (milieux non résidentiels seulement) | | 20 ml de produit dilué/m ² (Traitement généralisé) | | sont pas actifs. Diriger le jet vers l'entrée des nids ou dans les fissures et les crevasses qui pourraient abriter des nids. Saturer l'entrée des nids pour que le produit entre en contact avec le plus d'insectes possible. |
| Tiques sanguines (tue) | | | | | | Appliquer sur les surfaces internes des bâtiments, y compris les fissures et les crevasses dans les murs et les planchers, le long des plinthes et en arrière de celles-ci, les cadres de fenêtre et de porte, et des parties localisées de planchers et de couvre-planchers. La literie des animaux de compagnie peut être entièrement traitée avec ce produit ou être remplacée par une literie fraîche et propre après le traitement des autres endroits indiqués sur l'étiquette. NE PAS PULVÉRISER CE PRODUIT SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE. Traiter les animaux de compagnie seulement avec des produits qui sont homologués pour applications sur le type d'animal de compagnie en question. Pour supprimer efficacement les puces et les tiques à l'intérieur, nettoyer tout endroit utilisé par un animal de compagnie. Cela comprend passer à l'aspirateur les sols, les tapis et les meubles (jeter le sac d'aspirateur après l'emploi) et laver les endroits où l'animal se couche et vit, ainsi que les lieux adjacents. |
| Fourmis charpentières | | | | | | On peut percer des trous dans le bois infesté de fourmis et y injecter l'insecticide Dagnet FT Insecticide émulsionnable concentré. |
| Anthrènes des tapis | | | | | | |
| Blattes | | | | | | |
| Grillons | | | | | | |
| Perce-oreilles | | | | | | |
| Thermobies | | | | | | |
| Puces (tue) | | | | | | Appliquer sur les surfaces internes des bâtiments, y compris les fissures et les crevasses dans les murs et les planchers, le long des plinthes et en arrière de celles-ci, les cadres de fenêtre et de porte, et des parties localisées de planchers et de couvre-planchers. La literie des animaux de compagnie peut être entièrement traitée avec ce produit |

| Organismes nuisibles | Lieu d'utilisation | Méthode d'application (Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Comment appliquer le produit ») | Concentration | Dose maximale du produit dilué | Délai d'attente minimal entre les traitements | Notes propres à des organismes nuisibles particuliers |
|---|--|---|-----------------------------------|--|---|--|
| | | | | | | ou être remplacée par une literie fraîche et propre après le traitement des autres endroits indiqués sur l'étiquette. NE PAS PULVÉRISER CE PRODUIT SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE. Traiter les animaux de compagnie seulement avec des produits qui sont homologués pour applications sur le type d'animal de compagnie en question. Pour supprimer efficacement les puces et les tiques à l'intérieur, nettoyer tout endroit utilisé par un animal de compagnie. Cela comprend passer à l'aspirateur les sols, les tapis et les meubles (jeter le sac d'aspirateur après l'emploi) et laver les endroits où l'animal se couche et vit, ainsi que les lieux adjacents. |
| Mouches domestiques | | | | | | |
| Pyrales indiennes de la farine | | | | | | |
| Lépismes argentés | | | | | | |
| Araignées | | | | | | |
| Guêpes (y compris les guêpes jaunes et les frelons) | | | | | | Pour l'élimination des nids, appliquer tard le soir lorsque les insectes ne sont pas actifs. Diriger le jet vers l'entrée des nids ou dans les fissures et les crevasses qui pourraient abriter des nids. Saturer l'entrée des nids pour que le produit entre en contact avec le plus d'insectes possible. |
| Mouches domestiques | Zones non destinées aux denrées alimentaires humaines et animales dans les laiteries | Traitement généralisé | 0.2% : 25 mL de produit/5 L d'eau | 5 L de produit dilué par 100 m ² de surface | 14 jours | Appliquer uniquement lorsque l'équipement n'est pas en marche. Laver à fond tout l'équipement avant de le remettre en marche. Dans les laiteries, appliquer uniquement lorsque la laiterie est arrêtée. Laver à fond tout l'équipement de traite avant de le remettre en marche. |
| Mouches domestiques, mouches piquantes des étables | Étables à bœufs, étables à vaches laitières, poulaillers, étables | Traitement généralisé | 0.2% : 25 mL de produit/5 L d'eau | 5 L de produit dilué par 100 m ² de surface | 14 jours | NE PAS appliquer plus de 12 traitements par année. NE PAS appliquer sur des animaux (y compris la volaille). Les animaux d'élevage qui retournent dans les zones traitées peuvent seulement être abattus 7 jours après l'application du produit dans le bâtiment d'élevage. |

B. INSTRUCTIONS CONCERNANT LES TRAITEMENTS À L'EXTÉRIEUR SUR LES SURFACES EXTERNES* ET LE LONG DU PÉRIMÈTRE DES BÂTIMENTS ET DES PATIOS, DES VÉRANDAS ET DES TERRASSES :**

***Les surfaces externes des bâtiments comprennent, sans s'y limiter, les bardages extérieurs, les fondations, les cadres de fenêtre et les gouttières.

2022-5999

2022-12-15

Last approved label 2021-12-03 2021-5944

Bardages en vinyle et en aluminium : Si on applique Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré sur du bardage en vinyle ou en aluminium (surtout si celui-ci est clair, vieux, patiné ou abîmé), il risque de le tacher, de le blanchir ou de le décolorer. De plus, quand on utilise un concentré émulsifiable, l'ensoleillement direct et la chaleur extrême peuvent favoriser des dommages. Avant d'appliquer Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré sur du bardage en vinyle ou en aluminium, traiter une petite surface et vérifier s'il y a des taches 30 minutes plus tard. Quels que soient les résultats de l'essai, ne pas appliquer ce produit sur de tel bardage quand celui-ci est en plein soleil ni pendant la chaleur du jour.

Comment appliquer le produit à l'extérieur sur les surfaces externes* et le long du périmètre des bâtiments et des patios, des vérandas et des terrasses :**

APPLIQUER UNIQUEMENT COMME TRAITEMENT DE PÉRIMÈTRE À L'EXTÉRIEUR OU COMME TRAITEMENT LOCALISÉ. LES TRAITEMENTS GÉNÉRALISÉS DE STRUCTURES EXTÉRIEURES SONT PERMIS UNIQUEMENT POUR SUPPRIMER LES POLLENIES DU LOMBRIC.

Traitement de périmètre à l'extérieur : Application d'un produit en bande (d'une largeur d'un mètre ou moins) sur le sol le long des fondations extérieures de la structure et sur la surface des fondations jusqu'à une hauteur d'un mètre ou moins à partir du sol. Si des résidus de paille ou de feuilles sont présents ou si le feuillage est dense, il peut être nécessaire d'appliquer la dose maximale du produit dilué associée à cette utilisation pour assurer une couverture complète.

Traitement localisé : Application localisée d'un produit sur une superficie de moins de 0,2 m². Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher. La surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce. Appliquer par jet de précision ou par pulvérisation en utilisant un calibre grossier de gouttelettes et une faible pression de pulvérisation ne dépassant pas 345 kPa (50 psi), ou encore au moyen d'un pinceau afin de ne pas éclabousser les surfaces non ciblées. Traiter les endroits où les organismes nuisibles sont présents sur les surfaces des bâtiments, sur les patios, les vérandas et les terrasses, et aux points d'entrée comme les cadres de fenêtre ou de porte.

Traitement des cavités : Application d'un produit dans les espaces vides et inaccessibles à l'intérieur d'une structure. Prendre soin de ne pas laisser le pesticide s'échapper de la cavité traitée. Les dépôts de résidus sur les surfaces non ciblées doivent être nettoyés par le préposé à l'application.

Traitement généralisé de structures extérieures (pollénie du lombric seulement) : Application généralisée d'un produit sur de vastes surfaces à l'extérieur d'une structure. Par exemple : toits, murs, portes, fenêtres et fondations.

Instructions supplémentaires concernant les organismes nuisibles ciblés à l'extérieur sur les surfaces externes* et le long du périmètre des bâtiments et des patios, des vérandas et des terrasses :**

| Organismes nuisibles | Méthode d'application (Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Comment appliquer ») | Concentration | Dose maximale du produit dilué | Délai d'attente minimal entre les traitements | Notes propres à des organismes nuisibles particuliers |
|---|---|--------------------------------------|---|---|---|
| Fourmis | Traitement de périmètre à l'extérieur, traitement localisé, traitement des cavités | 0,5 % : 25 mL de produit/2 L d'eau | 10 L de produit dilué par 100 m ² de surface | 14 jours | |
| Abeilles | | | | | Pour l'élimination des nids, appliquer tard le soir lorsque les insectes ne sont pas actifs. Diriger le jet vers l'entrée des nids ou dans les fissures et les crevasses qui pourraient abriter des nids. Saturer l'entrée des nids pour que le produit entre en contact avec le plus d'insectes possible. Cela comprend le traitement des nids observés dans les cavités des structures. |
| Fourmis charpentières | | | | | |
| Blattes | | | | | |
| Grillons | | | | | |
| Perce-oreilles | | | | | |
| Thermobies | | | | | |
| Puces | | | | | |
| Spongieuses (adultes et larves) | | | | | Chenilles de la spongieuse : Pulvériser directement sur les chenilles de la spongieuse présentes sur les surfaces externes des bâtiments et sur les patios, les vérandas et les terrasses. |
| Mouches domestiques | | | | | |
| Lépismes argentés | | | | | |
| Araignées | | | | | |
| Guêpes (y compris les guêpes jaunes et les frelons) | | | | | Pour l'élimination des nids, appliquer tard le soir lorsque les insectes ne sont pas actifs. Diriger le jet vers l'entrée des nids ou dans les fissures et les crevasses qui pourraient abriter des nids. Saturer l'entrée des nids pour que le produit entre en contact avec le plus d'insectes possible. Cela comprend le traitement des nids observés dans les cavités des structures. |
| Pollénies du lombric | Traitement de périmètre à l'extérieur, traitement localisé, traitement généralisé de structures extérieures | 0,5 % : 130 mL de produit/10 L d'eau | 10 L de solution de pulvérisation diluée par 100 m ² | 14 jours | <p>La pollénie du lombric, qui fait partie de l'ordre des diptères, ressemble à la mouche domestique. Elle s'en distingue par son comportement léthargique et erratique et par ses ailes qui se chevauchent lorsqu'elle n'est pas active. Elle s'introduit dans les bâtiments à l'automne pour hiverner en groupe. La pollénie du lombric commence à chercher des endroits protégés pour hiverner vers la mi-août, lorsque les jours raccourcissent. Elle est attirée par les murs réchauffés par le soleil lorsque le climat se refroidit. Cette période constitue une occasion de supprimer les pollénies du lombric à l'extérieur du bâtiment.</p> <p>Pulvériser le mélange sur les murs extérieurs, y compris sous les corniches, les soffites et les boiseries des fenêtres. La meilleure période de l'année pour le traitement est de la mi-août à la fin de septembre, selon les conditions météorologiques.</p> |

C. INSTRUCTIONS CONCERNANT LE TRAITEMENT DES OUVRAGES EXTÉRIEURS EN BOIS :

Comment appliquer le produit sur les ouvrages extérieurs en bois :

Traitement localisé : Application localisée d'un produit sur une superficie de moins de 0,2 m². Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher. La surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce.

Traitement des cavités : Application d'un produit dans les espaces vides et inaccessibles à l'intérieur d'une structure, comme les parois creuses et les plafonds suspendus. Prendre soin de ne pas laisser le pesticide s'échapper de la cavité traitée. Les dépôts de résidus sur les surfaces non ciblées doivent être nettoyés par le préposé à l'application.

Traitement généralisé d'ouvrages extérieurs (surfaces externes des ouvrages de bois seulement) : Application généralisée d'un produit sur de vastes surfaces à l'extérieur d'une structure. Utiliser une buse à jet éventail à une pression ne dépassant pas 170 kPa.

Injection sous la surface et tranchée (poteaux installés, poteaux et autres constructions en bois uniquement) : les poteaux et pieux déjà installés peuvent être traités par injection sous la surface ou par gravité dans des trous percés au fond d'une tranchée autour du poteau ou pieu. Traiter de tous les côtés pour créer une barrière insecticide continue autour du poteau.

Restrictions supplémentaires pertinentes pour le traitement des ouvrages extérieurs en bois :

- NE PAS appliquer sur le bois de chauffage.

Instructions supplémentaires concernant les organismes nuisibles ciblés lors du traitement des ouvrages extérieurs en bois :

| Lieu | Organismes nuisibles | Méthode d'application | Concentration | Dose maximale du produit dilué | Délai d'attente minimal entre les traitements | Instructions |
|--|--|---|------------------------------------|---|---|---|
| À l'intérieur des ouvrages extérieurs en bois infectés | Fourmis charpentières | Traitement localisé, traitement des cavités | 0,5 % : 25 mL de produit/2 L d'eau | 10 L de produit dilué par 100 m ² de surface | 14 jours | Ce type de traitement ne doit pas remplacer les traitements dans le sol, les modifications mécaniques ni les fumigations visant à lutter contre les infestations sérieuses par les insectes indiqués. Appliquer dans les cavités et les galeries d'insectes dans le bois endommagé entre les éléments en bois d'un ouvrage ainsi qu'aux endroits entre le bois et les fondations où le bois est vulnérable. Le produit peut aussi être appliqué par badigeonnage ou par jet éventail. Installer des feuilles de plastique directement en-dessous des espaces surélevés faisant l'objet d'un traitement localisé, sauf à la surface du sol dans les vides sanitaires. Il est possible de traiter des endroits inaccessibles en perçant une ouverture, puis en injectant l'émulsion dans le bois endommagé ou la cavité au moyen d'une buse à jet de précision. |
| | Coléoptères xylophages, y compris les perceurs du vieux bois et les lyctes | | | | | |

| Lieu | Organismes nuisibles | Méthode d'application | Concentration | Dose maximale du produit dilué | Délai d'attente minimal entre les traitements | Instructions |
|---|---|--|--|---|---|--|
| Pieux et poteaux installés et autres ouvrages de bois (p. ex. écriteaux, clôtures, ouvrages d'aménagement paysager) | Fourmis charpentières | Traitement barrière du sol par injection sous la surface ou aménagement de tranchées | <u>0,5 à 1 %</u> : 25 à 50 mL de produit/2 L d'eau | 15 litres pour 3 mètres linéaires à 30 cm de profondeur | 14 jours | Créer une barrière insecticide dans le sol autour des ouvrages de bois. Les pieux et poteaux déjà enfouis peuvent être traités par une injection ou par un écoulement par gravité, en faisant des trous à partir d'une tranchée creusée autour du poteau ou du pieu. Traiter sur tous les côtés pour créer une barrière insecticide ininterrompue autour du poteau. Appliquer jusqu'à une profondeur de 15 cm en dessous du bas du bois. Pour les constructions plus volumineuses, utiliser 15 L de solution de pulvérisation pour 3 mètres linéaires à 30 cm de profondeur. |
| Poteaux électriques et poteaux de clôture | Fourmis charpentières Coléoptères xylophages, y compris les perceurs du vieux bois et les lyctes | Traitement des cavités | <u>0,5 %</u> : 25 mL de produit/2 L d'eau | 10 L de produit dilué par m ² de surface | 14 jours | Percer des trous dans l'ouvrage pour trouver la cavité infestée à l'intérieur et injecter une émulsion de 0,5 %. |
| Surfaces extérieures d'ouvrages de bois | Fourmis charpentières Coléoptères xylophages, y compris les perceurs du vieux bois et les lyctes | <u>Traitement généralisé de structures extérieures</u> | <u>0,5 %</u> : 25 mL de produit/2 L d'eau | 10 L de produit dilué par m ² de surface | 14 jours | Utiliser une buse à jet en éventail à une pression ne dépassant pas 170 kPa. |

D. INSTRUCTIONS CONCERNANT LES UTILISATIONS EXTÉRIEURES GÉNÉRALES INDIQUÉES AUTOUR DES BÂTIMENTS :

Restrictions visant les utilisations extérieures générales autour des bâtiments :

- NE PAS appliquer dans le cadre d'un traitement généralisé sur des pelouses ou d'autres grandes surfaces.
- NE PAS appliquer Dagnet FT Insecticide émulsionnable concentré par brumisation ou par aérosol (c.-à-d. au moyen d'un équipement produisant un jet de gouttelettes ayant un diamètre volumétrique moyen [DVM] de 50 µm ou moins).

Instructions concernant les organismes nuisibles ciblés - Utilisations extérieures générales autour des bâtiments :

| Lieu | Organismes nuisibles | Méthode d'application | Concentration | Dose maximale du produit dilué | Délai d'attente minimal entre les traitements | Instructions |
|---|---|---|---|--|---|---|
| Sous terre et dans les arbustes et arbres | Nids d'abeilles et de guêpes (y compris les frelons et les guêpes jaunes) | Pulvérisation au moyen d'équipement d'application au sol | <u>0,5 %</u> : 25 mL de produit/2 L d'eau | 10 à 40 L de produit dilué par 100 m ² de surface | 14 jours | Appliquer tard le soir lorsque les insectes ne sont pas actifs. Pulvériser l'entrée des nids jusqu'au point de saturation pour que le produit entre en contact avec le plus d'insectes possible. |
| Traitement des arbustes, des arbres, des arbres à feuillage persistant et des herbes hautes | Lutte contre les moustiques adultes | Pulvérisation du périmètre des propriétés au moyen d'équipement | <u>0,5 %</u> : 130 mL de produit/10 L d'eau | 10 à 40 L de produit dilué par 100 m ² de surface | 7 jours | Appliquer une bande d'une largeur de 1 à 3 m aux abords de la propriété, sur les arbustes, les persistants et les herbes hautes, là où se rassemblent généralement les moustiques. Appliquer la solution de |

| Lieu | Organismes nuisibles | Méthode d'application | Concentration | Dose maximale du produit dilué | Délai d'attente minimal entre les traitements | Instructions |
|--|--|--|------------------------------------|--|---|---|
| trouvés dans et le long des limites des propriétés des maisons, et autres bâtiments résidentiels privés associé** y compris les hangars, les granges et les garages. Ne pas utiliser à proximité des installations résidentielles publiques (p. ex. parcs). | | d'application au sol | | | | pulvérisation jusqu'à ce que le feuillage soit mouillé. |
| Décharges, sol et pelouses résidentielles seulement | Fourmilières | Bassinage au moyen d'équipement d'application au sol | 0,5 % : 25 mL de produit/2 L d'eau | 4 à 7 L de produit dilué par fourmilière NE PAS dépasser 7 L d'émulsion par fourmilière | 7 jours | Traiter chaque fourmilière, puis traiter un cercle de 1 mètre de diamètre tout autour, aspergeant jusqu'à ce que la fourmilière soit mouillée. Utiliser la dose supérieure pour les fourmilières mesurant plus de 30 cm. Pour bénéficier des meilleurs résultats possibles, appliquer par temps frais, c'est-à-dire tôt le matin ou tard le soir, mais jamais quand il fait très chaud. |
| Parcs d'engraissement | Mouches domestiques, mouches piquantes des étables | Traitement généralisé | 0,2 % : 25 mL de produit/5 L d'eau | 5,0 L de produit dilué par 100 m ² de surface (960 g p.a./m ²) | 14 jours | NE PAS appliquer plus de 12 traitements par année. NE PAS appliquer sur des animaux (y compris la volaille). Les animaux d'élevage qui retournent dans les zones traitées peuvent seulement être abattus 7 jours après l'application du produit dans le bâtiment d'élevage. |

E. INSTRUCTIONS CONCERNANT LES PLANTES ORNEMENTALES, LES ARBRES FRUITIERS ET LES LÉGUMES DANS LES MILIEUX RÉSIDENTIELS* :

Restrictions visant les plantes ornementales, les arbres fruitiers et les légumes dans les milieux résidentiels* :

- NE PAS utiliser dans la production de cultures commerciales ou agricoles.
- NE PAS appliquer par voie aérienne. Application au sol seulement.
- NE PAS appliquer à l'aide d'un pulvérisateur à jet porté ou d'un pulvérisateur.
- Un délai avant la plantation (DAP) de 60 jours est requis pour toutes les cultures d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale ne figurant pas sur l'étiquette.
- Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture.

5 mL = 1,0 cuillerée à thé, 15 mL = 1 cuillerée à table. Mélanger avec de l'eau en suivant les instructions figurant dans le tableau ci-dessous et appliquer au moyen d'un pulvérisateur de manière à bien couvrir les plantes.

2022-5999

2022-12-15

Last approved label 2021-12-03 2021-5944

| Culture | Organismes nuisibles | Concentration | Dose maximale du produit dilué | Calendrier d'application | Nombre maximal de traitements par année | Délai d'attente entre les traitements | Délai d'attente avant la récolte (DAAR) | Notes |
|---|---|--|---|---|---|---------------------------------------|---|--|
| PLANTES ORNEMENTALES : Uniquement pour supprimer les insectes sur les arbres et les arbustes ayant une valeur ornementale. | | | | | | | | |
| Arbres et arbustes conifères | Chenilles à houppes du Douglas, chenilles à houppes blanches, tordeuses des bourgeons de l'épinette, tenthrèdes à tête jaune de l'épinette, pyrales des cônes de l'épinette, tenthrèdes se nourrissant en milieu ouvert | 0,006% (p.a.) 1,6 mL de produit avec 10 L d'eau | 115 mL/m ² (0,007 g p.a./m ²) | Bien appliquer dès l'apparition des premiers signes de ravages. | 1 | Sans objet | Sans objet | |
| Arbres et arbustes à feuilles caduques | Spongieuses, livrées d'Amérique, livrées des forêts, chenilles à tente estivale, tisseuses du fusain, pucerons se nourrissant en milieu ouvert | 0,00875% (p.a.) 2,3 mL de produit avec 10 L d'eau | 80 mL/m ² (0,007 g p.a./m ²) | Bien appliquer dès l'apparition des premiers insectes. | 1 | Sans objet | Sans objet | Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture. Pour s'assurer que le produit n'a pas d'effets phytotoxiques, pulvériser sur une portion peu apparente de l'arbre ou de l'arbuste à traiter, puis attendre 24 heures pour voir s'il y a des réactions néfastes. |

2022-5999

2022-12-15

Last approved label 2021-12-03 2021-5944

| Culture | Organismes nuisibles | Concentration | Dose maximale du produit dilué | Calendrier d'application | Nombre maximal de traitements par année | Délai d'attente entre les traitements | Délai d'attente avant la récolte (DAAR) | Notes |
|---|---|---|---|--------------------------|---|---------------------------------------|---|---|
| Troncs d'arbres et plantes ornementales ligneuses | Chenilles de la spongieuse, foreurs, scolytes | <u>0,5 % (p.a.)</u> 25 mL de produit/2 L d'eau | 1.5 mL/m ² (0,007 g p.a./m ²) | | 1 | 7 jours | Sans objet | Chenilles de la spongieuse : Pulvériser les troncs d'arbres jusqu'au point de ruissellement. Foreurs et scolytes : Pour empêcher les foreurs d'infester les arbres et les plantes ornementales ligneuses, pulvériser le produit sur l'écorce jusqu'au point de ruissellement. |
| Plantes ornementales d'extérieur | Vers-gris | 0,01% (p.a.) Mélanger 2,5 mL de produit avec 10 L d'eau. | 73 mL/m ² (0,007 g p.a./m ²) | | 1 | Sans objet | Sans objet | Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture. Ces insectes coupent les plantules, les plants repiqués et les plantes basses. Pour confirmer la cause du problème, remuer avec les doigts le sol autour d'un plant endommagé pour voir s'il y a des vers de couleur foncée qui sont enroulés. Pulvériser à fond le produit sur les plants et sur le sol en dessous dès l'apparition des premiers dommages. NOTE : Seuls les vers-gris se nourrissant à la surface du sol |

2022-5999

2022-12-15

Last approved label 2021-12-03 2021-5944

| Culture | Organismes nuisibles | Concentration | Dose maximale du produit dilué | Calendrier d'application | Nombre maximal de traitements par année | Délai d'attente entre les traitements | Délai d'attente avant la récolte (DAAR) | Notes |
|-------------------------|--|--|--|--|---|---------------------------------------|--|--|
| | | | | | | | | et au-dessus seront éliminés. Les vers-gris souterrains ne seront éliminés que s'ils sortent de terre pour se déplacer sur la surface traitée. |
| ARBRES FRUITIERS | | | | | | | | |
| Pommes | Arpenteuses tardives, livrées d'Amérique, pique-boutons du pommier, charançons de la prune, cicadelles blanches du pommier | 0,0125% (p.a.) Mélanger 3,25 mL de produit avec 10 L d'eau. | 160 mL/m ² (0.02 g p.a./m ²) pour 0.0125% (comme p.a.) bouillie | Pulvériser dès qu'on remarque la présence des insectes ou leurs ravages. | 1 | Sans objet | Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte. | Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture. |
| | Mineuses des feuilles, noctuelles des fruits verts, vers chemin-de-fer, enrouleuses, punaises ternes, punaises de la molène, petits carpocapses de la pomme, carpocapses de la pomme | 0,025% (p.a.) Mélanger 6,5 mL de produit avec 10 L d'eau. | 80 mL/m ² (0.02 g p.a./m ²) pour 0.025% (comme p.a.) bouillie. | Pulvériser dès qu'on remarque la présence des insectes ou leurs ravages. | | | | |
| Pêches et nectarines | Tordeuses orientales du pêcher, charançons de la prune, punaises | 0,025% (p.a.) Mélanger 6,5 mL de produit avec 10 L d'eau. | 80 mL/m ² (0,02 g p.a./m ²) | Pulvériser dès qu'on remarque la présence des insectes ou leurs ravages. | 2 | 14 jours | Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte. | Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture. |
| Prunes | Charançons de la prune | 0,025% (p.a.) Mélanger 6,5 mL de produit avec 10 L d'eau. | 80 mL/m ² (0,02 g p.a./m ²) | Pulvériser dès qu'on remarque la présence des insectes ou leurs ravages. | 2 | 14 jours | Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte. | Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture. |
| Raisins | Tordeuses de la vigne | 0,02% (p.a.) Mélanger 5,0 mL avec 10 L d'eau. | 70 mL/m ² (0.0138 g p.a./m ²) pour 0.02% (comme p.a.) bouillie | Pulvériser dès qu'on remarque la présence des insectes ou leurs ravages. | 4 | 7 jours | Ne pas appliquer moins de 21 jours avant la récolte. | Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison. Si le produit doit être appliqué pendant la |
| | Cicadelles du raisin | 0,01% (p.a.) | 140 mL/m ² (0.0138 g a.ip.a./m ²) | Pulvériser dès qu'on remarque la | | | | |

2022-5999

2022-12-15

Last approved label 2021-12-03 2021-5944

| Culture | Organismes nuisibles | Concentration | Dose maximale du produit dilué | Calendrier d'application | Nombre maximal de traitements par année | Délai d'attente entre les traitements | Délai d'attente avant la récolte (DAAR) | Notes |
|---|---|--|---|--|---|---------------------------------------|--|---|
| | | Mélanger 2,5 mL de produit avec 10 L d'eau. | pour 0.01% (comme a.ip.a.) bouillie. | présence des insectes ou leurs ravages. | | | | période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. |
| Poires (Est du Canada) | Psylles du poirier (nymphes et adultes), carpocapses de la pomme, noctuelles des fruits verts | 0,025% (p.a.) Mélanger 6,5 mL de produit avec 10 L d'eau. | 170 mL/m ² (0,0425 g p.a./m ²) | Pulvériser dès qu'on remarque la présence des insectes ou leurs ravages. | 2 | 7 jours | 7 jours pour les taux d'application de 0.020 g p.a./m ² ; 14 jours pour les taux d'application supérieurs à 0.020 g p.a./m ² | Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture. NE PAS dépasser 0,0425 g p.a. / m ² / an |
| Poires (Colombie-Britannique) | Psylles du poirier avant la floraison (adultes hivernants) | 0,025% (p.a.) Mélanger 6,5 mL avec 10 L d'eau. | 170 mL/m ² (0,0425 g p.a./m ²) | Traiter jusqu'au stade de la feuille verte de 1,0 cm du poirier. | 2 | 7 jours | 7 jours pour les taux d'application de 0.020 g p.a./m ² ; 14 jours pour les taux d'application supérieurs à 0.020 g p.a./m ² | NE PAS UTILISER en Colombie-Britannique pour éliminer les nymphes du psylle du poirier. NE PAS dépasser 0,0425 g p.a. / m ² / an Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture. |
| LÉGUMES | | | | | | | | |
| Choux, choux-fleurs, choux de Bruxelles | Piérides du chou, fausses-arpenteuses du chou, larves de fausse-teigne des crucifères et altises des crucifères | 0,006% (p.a.) Mélanger 1,6 mL de produit avec 10 L d'eau. | 245 mL/m ² (0,0150 g p.a./m ²) | Pulvériser dès qu'on remarque la présence des insectes ou leurs ravages. | 4 | 7 jours | Ne pas pulvériser sur les choux, les choux-fleurs ou les choux de Bruxelles moins de 3 jours avant la récolte. | Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. NE PAS dépasser 0,03 g p.a. / m ² / an |

2022-5999

2022-12-15

Last approved label 2021-12-03 2021-5944

| Culture | Organismes nuisibles | Concentration | Dose maximale du produit dilué | Calendrier d'application | Nombre maximal de traitements par année | Délai d'attente entre les traitements | Délai d'attente avant la récolte (DAAR) | Notes |
|------------|---|--|---|--|---|---------------------------------------|---|---|
| Brocolis | Piérides du chou, fausses-arpenes du chou, larves de fausse-teigne des crucifères et altises des crucifères | 0,006% (p.a.) Mélanger 1,6 mL de produit avec 10 L d'eau. | 245 mL/m ² (0,0150 g p.a./m ²) | Pulvériser dès qu'on remarque la présence des insectes ou leurs ravages. | 4 | 7 jours | Ne pas pulvériser sur les brocolis moins de 7 jours avant la récolte. | Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. NE PAS dépasser 0,03 g p.a / m ² / an |
| Maïs sucré | Pyrales du maïs, vers de l'épi de maïs et nitidules | 0,0125% (p.a.) Mélanger 3,25 mL de produit avec 10 L d'eau. | 115 mL/m ² (0,0144 g p.a./m ²) | <u>Pyrales du maïs</u> : Dans les champs à semis hâtif, appliquer dès que les insectes commencent à dévorer les feuilles. Dans les champs ensemencés plus tard, pulvériser avant l'apparition des panicules et répéter le traitement à des intervalles de cinq jours, jusqu'au stade des premières soies. <u>Vers de l'épi de maïs</u> : Commencer à appliquer le produit lorsque 25 % des épis ont des soies visibles en s'assurant de couvrir complètement les épis et les soies. | 4 | 3 jours | Ne pas traiter moins d'un jour avant la récolte. | Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison (libération du pollen) de la culture, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. |

2022-5999

2022-12-15

Last approved label 2021-12-03 2021-5944

| Culture | Organismes nuisibles | Concentration | Dose maximale du produit dilué | Calendrier d'application | Nombre maximal de traitements par année | Délai d'attente entre les traitements | Délai d'attente avant la récolte (DAAR) | Notes |
|---------------------|--|--|---|---|---|---------------------------------------|--|---|
| | | | | <u>Nitidules</u> : Appliquer lorsque ces insectes à taches roses font leur apparition. | | | | |
| Piments et poivrons | Pyrales du maïs | 0,0125% (p.a.) Mélanger 3,25 mL de produit avec 10 L d'eau. | 120 mL/m ² (0,0150 g p.a./m ²) | Mélanger 3,25 mL avec 10 L d'eau et appliquer dès qu'on remarque des pyrales sur les plants (habituellement entre la fin de juillet et le début de septembre). | 4 | 7 jours | Ne pas traiter moins d'un jour avant la récolte. | Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison de la culture, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. NE PAS dépasser 0,03 g p.a / m ² / an |
| Pommes de terre | Doryphores de la pomme de terre, altises de la pomme de terre, cicadelles de la pomme de terre, punaises ternes et aleurodes | 0,01% (p.a.) Mélanger 2,5 mL de produit avec 10 L d'eau. | 155 mL produit dilué/m ² (0.015 g p.a./m ²) pour 2,5 mL / 10 L taux d'eau. 75 mL produit dilué/m ² (0.014 g p.a./m ²) pour 5 mL / 10 L taux d'eau. | Pulvériser dès qu'on remarque la présence des insectes ou leurs ravages. | 4 | 7 jours | Ne pas traiter moins d'un jour avant la récolte. | Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison de la culture, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. |
| | Vers-gris | 0,01% (p.a.) Mélanger 2,5 mL de produit avec 10 L d'eau. Si le sol est organique (terre tourbeuse) ou très sec, appliquer 5 mL | Pulvériser dès qu'on remarque la présence des insectes ou leurs ravages. | Ces insectes coupent les plantules, les plants repiqués et les plantes basses. Pour confirmer la cause du problème, remuer avec les doigts le sol autour d'un plant | | | | |

2022-5999

2022-12-15

Last approved label 2021-12-03 2021-5944

| Culture | Organismes nuisibles | Concentration | Dose maximale du produit dilué | Calendrier d'application | Nombre maximal de traitements par année | Délai d'attente entre les traitements | Délai d'attente avant la récolte (DAAR) | Notes |
|----------------------|--|---|---|--|---|---------------------------------------|--|--|
| | | de produit dans 10 L d'eau. | | | | | | <p>endommagé pour voir s'il y a des vers de couleur foncée qui sont enroulés.</p> <p>Pulvériser à fond le produit sur les plants et sur le sol en dessous dès l'apparition des premiers dommages.</p> <p>NOTE : Seuls les vers-gris se nourrissant à la surface du sol et au-dessus seront éliminés. Les vers-gris souterrains ne seront éliminés que s'ils sortent de terre pour se déplacer sur la surface traitée.</p> <p>Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison de la culture, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner.</p> |
| Tomates (des champs) | Doryphores de la pomme de terre, altises de la pomme de terre, cicadelles de la pomme de terre, punaises ternes et aleurodes | 0,01% (p.a.) Mélanger 2,5 mL de produit avec 10 L d'eau. | 155 mL produit dilué/m ² (0.015 g p.a./m ²) pour 2,5 mL / 10 L taux d'eau. 75 mL produit dilué/m ² (0.014 g p.a./m ²) pour 5 mL / 10 L taux d'eau. | Pulvériser dès qu'on remarque la présence des insectes ou leurs ravages. | 5 traitements | 7 jours | Ne pas traiter les tomates moins d'un jour avant la récolte. | Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison de la culture, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des |

2022-5999

2022-12-15

Last approved label 2021-12-03 2021-5944

| Culture | Organismes nuisibles | Concentration | Dose maximale du produit dilué | Calendrier d'application | Nombre maximal de traitements par année | Délai d'attente entre les traitements | Délai d'attente avant la récolte (DAAR) | Notes |
|---------|----------------------|---|--------------------------------|--|---|---------------------------------------|---|--|
| | Vers-gris | 0,01% (p.a.) Mélanger 2,5 mL de produit avec 10 L d'eau. Si le sol est organique (terre tourbeuse) ou très sec, appliquer 5 mL de produit dans 10 L d'eau. | | Pulvériser dès qu'on remarque la présence des insectes ou leurs ravages. | | | | <p>abeilles ne sont pas en train de butiner.</p> <p>Ces insectes coupent les plantules, les plants repiqués et les plantes basses. Pour confirmer la cause du problème, remuer avec les doigts le sol autour d'un plant endommagé pour voir s'il y a des vers de couleur foncée qui sont enroulés. Pulvériser à fond le produit sur les plants et sur le sol en dessous dès l'apparition des premiers dommages. NOTE : Seuls les vers-gris se nourrissant à la surface du sol et au-dessus seront éliminés. Les vers-gris souterrains ne seront éliminés que s'ils sortent de terre pour se déplacer sur la surface traitée. Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison de la culture, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner.</p> |

F. SUPPRESSION DES TERMITES (USAGE RESTREINT)

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

NATURE DE LA RESTRICTION

Ce produit ne doit être utilisé que par des exterminateurs autorisés qui détiennent un permis du gouvernement pour l'élimination des termites souterrains qui infestent des bâtiments. On ne doit s'en servir que dans des endroits désignés comme zones infestées de termites. **Ne doit pas être vendu** au grand public.

USAGE RESTREINT

Pour la suppression ou la prévention des infestations de termites souterrains dans les édifices ou les structures en maçonnerie. Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré doit être appliqué sous forme d'émulsion contenant de 0,5 à 1,0 % du produit dans de l'eau comme traitement préalable pour une nouvelle construction ou comme traitement normal pour des bâtiments existants en suivant le MODE D'EMPLOI ci-dessous.

Les doses ne doivent pas dépasser les valeurs suivantes :

Injecteurs (sous la dalle) : 50,4 g p.a./m²; (avec une tige) : 9,6 g p.a./L

Autre équipement : 10,08 g p.a./m³ ou 10,08 g p.a./L

MODE D'EMPLOI

Employer seulement la quantité d'émulsion de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré nécessaire pour former une barrière ininterrompue contre l'invasion des termites. Avant d'appliquer Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré, il faut que les lieux soient bien préparés, et ces préparatifs incluent l'élimination de tout contact entre le bois et le sol. Pour plus de détails, consulter les instructions ci-dessous concernant la préparation des lieux pour les constructions neuves et les bâtiments existants.

On ne doit jamais négliger la sécurité de l'applicateur ni la manipulation prudente de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré. Il faut observer les mises en garde, les énoncés relatifs à l'équipement de protection individuelle, ainsi que le mode d'emploi.

Tenir compte du genre de bâtiment, de la nappe phréatique, du type de sol, de son compactage, de sa surface et de l'eau domestique disponible pour choisir la bonne méthode d'application. Durant et après le traitement, il est obligatoire de nettoyer tout déversement et les trous percés doivent être hermétiquement bouchés. Consulter la rubrique « ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION » pour la marche à suivre concernant le nettoyage des déversements.

Instructions concernant le mélange : Avant de commencer, inspecter la cuve de mélange, les pompes, les tuyaux flexibles et les raccords pour s'assurer que tout l'équipement de pulvérisation est en bon état et qu'il n'y a pas de fuites. Consulter les instructions concernant la dilution ci-dessous, qui expliquent comment préparer une émulsion à 0,5 % ou à 1 %. Mélanger par agitation et maintenir une agitation douce ininterrompue durant la période d'application. Toutes les applications de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré doivent être faites à l'aide d'un injecteur à tige verticale ou d'un injecteur sous la dalle, avec une pression de 200 à 350 kPa. Ne pas laisser la cuve de mélange sans surveillance durant les périodes de mélange et d'application.

Instructions concernant la dilution :

1. Bien agiter avant l'emploi.
2. Pour préparer l'émulsion, diluer Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré uniquement avec de l'eau.

3. Pour préparer une petite quantité d'émulsion à 0,5 %, mélanger 50 mL de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré dans 4 L d'eau ou en utiliser 100 mL pour obtenir une concentration de 1,0 %.
4. Pour préparer une plus grande quantité d'émulsion à 0,5 %, mélanger 12,5 L de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré avec 1 000 L d'eau ou en utiliser 25 L pour obtenir une concentration de 1,0 %.

Préparation des lieux : Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré peut supprimer les termites souterrains seulement après que l'endroit a été bien préparé.

Construction neuve : Enlever tous les débris de bois et de cellulose sur la propriété avant d'ériger les coffrages pour le béton. Après avoir coulé le béton pour les dalles, les murs, les piliers, etc., enlever tout le bois de charpente du chantier. Ne pas utiliser un remblai contenant du bois ou de la cellulose. Il est important que toute nouvelle construction ait un espace libre d'au moins 50 cm entre le bois et le sol, afin de décourager toute invasion par les termites.

Bâtiments existants : Remplacer le bois infesté ou non réparable et là où il y a contact entre le bois et le sol. Corriger ce qui cause une humidité anormalement élevée dans et autour du bâtiment (dénivellement du sol, gouttières endommagées, etc.). Prendre les mesures suivantes pour rompre le contact entre le bois et le sol :

1. Enlever tous les morceaux de bois et les débris de cellulose autour du bâtiment à protéger.
2. S'assurer qu'il y a un espace libre suffisant (50 cm) entre le sol et le bois de charpente ou les poteaux de soutien sous les perrons ou dans les vides sanitaires. Au besoin, creuser des trous et couler de nouveaux piliers en béton. Les poteaux de soutien en bois peuvent être remplacés par des étais métalliques.
3. Les appuis de fenêtres au-dessous du niveau du sol exigent, pour retenir le sol, la construction d'une murette d'encadrement de soupirail.
4. À l'extérieur, les supports d'escalier en bois devraient être coupés à 10-15 cm au-dessus du niveau du sol et soutenus par des blocs ou des dalles de béton.
5. Quand on utilise un parement en bois, il faut exposer au moins 15 cm du mur de fondation.
6. Réparer toutes les fissures et les autres endroits par lesquels les termites pourraient traverser les murs de fondation ou les planchers en béton (les joints de dilatation, les crevasses, les drains, les orifices pour les services publics, etc.) avec un matériau d'étanchéité commercial, de préférence à base de béton.
7. Aérer les vides sanitaires à surface de terre sous les perrons ou les parties habitées de la maison après le traitement en ouvrant les portes et les fenêtres ou encore en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. Les systèmes de ventilation et les échangeurs d'air en état de fonctionner peuvent aussi être utilisés.

Application de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré : Prétraitement pour une construction neuve :

Une émulsion contenant entre 0,5 % et 1,0 % de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré devrait être appliquée sur le sol, en dessous et autour des dalles de béton, fondations, vides sanitaires, piliers, etc., de façon à établir une barrière chimique continue contre les termites. Dans les zones critiques et les endroits difficiles à traiter, on peut utiliser une émulsion contenant jusqu'à 1,0 % d'insecticide. Tout le produit doit être appliqué par piquage. Il est interdit de l'appliquer par arrosage ou au moyen d'un boyau de percolation. Après le traitement, le sol des vides sanitaires doit être revêtu d'un pare-vapeur en plastique. Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les portes et les fenêtres ou encore en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. Les systèmes de renouvellement de l'air ou de ventilation dont le bon fonctionnement a été confirmé peuvent aussi être utilisés.

Dalle sur le sol : Appliquer 5 L d'émulsion par mètre carré sous la dalle, les perrons attenants et les plates-formes avant de couler le béton, mais après avoir érigé le coffrage. L'émulsion devrait être appliquée par piquage à des intervalles de 1 m.

1. Appliquer 6 L d'émulsion par mètre linéaire sur les zones critiques suivantes, sous la dalle, avant de couler le béton : à l'extérieur des murs de fondation, sous les cloisons intérieures de séparation, sous tout empattement ou assise, autour des orifices pour services publics et des autres trous qui traverseront la dalle.

2. Si c'est nécessaire pour compléter une barrière chimique, injecter 1,5 L d'émulsion dans la partie creuse de tous les piliers ou murs de fondation en éléments de maçonnerie, à des intervalles de 0,5 m. Si c'est possible, percer des trous d'injection sur l'extérieur des murs de fondation. Recouvrir les cavités de pare-vapeur afin d'y emprisonner l'agent chimique. Boucher les trous d'injection avec des tampons de bonne qualité et du mortier.

Construction de sous-sol ou vide sanitaire : Appliquer 5 L d'émulsion par mètre carré sous la dalle du sous-sol ou du vide sanitaire, ainsi que sous les perrons attenants et les plates-formes avant de couler le béton, mais après avoir érigé le coffrage. L'émulsion devrait être appliquée par piquage à des intervalles de 1 m.

1. Appliquer 6 L d'émulsion par mètre linéaire sur les zones critiques suivantes sous la dalle du sous-sol ou sous le vide sanitaire avant sa construction : le long des bords extérieurs des murs de fondation, sous les cloisons intérieures de séparation, en dessous et autour des piliers, sous l'empattement ou l'assise, sous les limons d'escaliers, autour des orifices pour services publics et des autres trous qui traverseront la dalle.

2. Injecter 1,5 L d'émulsion dans les parties vides de tous les piliers ou murs de fondation en éléments de maçonnerie, à des intervalles de 0,5 m. Si c'est possible, percer des trous d'injection sur l'extérieur des murs de fondation. Recouvrir les murs ou piliers de pare-vapeur afin d'y emprisonner l'agent chimique. Boucher les trous d'injection avec des tampons et du mortier.

3. Durant le remblayage, appliquer 12 L d'émulsion par mètre linéaire de sol à une distance d'environ 30 cm de l'extérieur du mur de fondation, à partir du sommet de son empattement jusqu'au niveau du sol. Traiter par piquage à des intervalles de 20 à 30 cm.

4. Appliquer 5 L d'émulsion par mètre carré de sol sous le vide sanitaire par piquage à des intervalles de 1 m. Recouvrir le sol traité de pare-vapeur en prenant soin de laisser une hauteur libre d'au moins 50 cm. Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les portes et les fenêtres ou encore en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. Les systèmes de renouvellement de l'air ou de ventilation dont le bon fonctionnement a été confirmé peuvent aussi être utilisés.

Bâtiments existants : On peut utiliser Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré sur des édifices existants dans le but de décourager des dommages additionnels ou futurs que pourraient causer les termites, dans des régions désignées comme étant infestées par ces insectes. Suivre les instructions données ci-dessus pour la préparation des lieux. Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré doit être appliqué sur le sol, le long du périmètre extérieur et du périmètre intérieur de la fondation, le long des cloisons de séparation et autour des piliers de soutien et des limons d'escaliers. Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré doit être appliqué sous forme d'émulsion contenant entre 0,5 % et 1,0 % d'insecticide sur l'intérieur des cavités des murs de fondation et des piliers de soutien. Traiter les cavités murales à partir de l'extérieur, si possible, en utilisant une émulsion contenant entre 0,5 % et 1,0 % d'insecticide. On peut utiliser une émulsion en contenant jusqu'à 1,0 % dans les zones critiques et difficiles à traiter. Appliquer l'émulsion chimique à une pression de 200 à 300 kPa, à l'aide de tiges ou d'un injecteur sous la dalle. Réduire la pression quand le sol est dur.

Traitement du périmètre extérieur de la fondation : Appliquer 5 L d'émulsion par mètre linéaire, à une profondeur de 25 cm à partir du niveau du sol jusqu'au sommet de l'empattement, par piquage ou injection, à des intervalles de 25 à 30 cm. L'insecticide Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré doit être appliqué de façon à créer une barrière uniforme à partir du niveau du sol jusqu'au sommet de l'empattement.

Avant d'introduire l'insecticide dans des trottoirs, des voies d'accès ou des vérandas, etc., en béton, en asphalte ou en blocs adjacents à la fondation, il faut y percer des trous.

Si un poteau contient un vide, injecter l'insecticide dans cette cavité à l'aide d'un injecteur sous la dalle, à raison de 7,5 L d'émulsion par mètre linéaire.

Traitement des murs intérieurs de fondation :

Plancher en béton : Percer des trous tous les 30 à 40 cm, à une distance de 15 à 30 cm de la fondation, et appliquer 5 L de mélange de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré et d'eau par trou (7,5 L par mètre linéaire) avec un appareil pour injection sous la dalle. Boucher et sceller les trous avec du mortier de bonne qualité.

Plancher en terre : Creuser et niveler le sol afin qu'il y ait assez d'espace pour y injecter le produit. Avec un appareil pour injection dans le sol, appliquer 5 L de mélange de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré et d'eau par trou, tous les 30 à 40 cm, le long de la fondation (7,5 L par mètre linéaire). Pour que les vides sanitaires s'aèrent bien, il faut poser des événements. Sous les lieux de séjour, il faut couvrir le sol traité d'un pare-vapeur (en béton ou en polyéthylène).

Traitement des vides des murs de fondation : Percer des trous tous les 25 à 50 cm, juste au-dessus du niveau du sol, sur la surface extérieure des murs creux de fondation si possible (murs en blocs, en moellons, etc.). Appliquer 5 L de mélange de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré et d'eau pour 0,5 mètre linéaire avec un appareil pour injection sous la dalle.

Traitement le long des cloisons intérieures : Une cloison de sous-sol s'étendant dans ou à travers un plancher en béton doit être traitée au moyen de trous percés tous les 30 à 40 cm des deux côtés de la cloison. Appliquer 7,5 L de mélange de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré et d'eau par mètre linéaire avec un appareil pour injection sous la dalle. Une cloison de sous-sol établie sur un plancher en dalles doit être traitée comme ci-dessus, mais d'un seul côté.

Poteaux et piliers de soutien : Appliquer 6 L de mélange de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré et d'eau par mètre carré à la base des poteaux de soutien avec un appareil pour injection sous la dalle s'il s'agit d'un plancher en béton ou avec un appareil pour injection dans le sol s'il s'agit d'un plancher en terre. S'il y a un vide dans le poteau, y injecter l'émulsion avec un appareil pour injection sous la dalle à raison de 7,5 L de mélange de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré et d'eau par mètre linéaire.

Traitement du bois en place pour supprimer les termites (espaces délimités des ouvrages) :

TRAITEMENT LOCALISÉ SEULEMENT : Application localisée d'un produit sur une superficie de moins de 0,2 m². Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher. La surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce.

Pour la suppression des nids de termites de type cartonueux dans des parties délimitées de bois infesté et autour des ouvrages. Ce type de traitement ne doit pas remplacer les traitements dans le sol, les modifications mécaniques ni les fumigations visant à supprimer les termites.

Appliquer une émulsion à 0,5 % dans les vides et les galeries dans le bois endommagé et dans les espaces entre des pièces en bois d'une structure et entre le bois et la fondation, là où le bois est vulnérable. On peut aussi effectuer des badigeons ou des pulvérisations en éventail. Il faut mettre des feuilles de plastique directement en dessous des endroits qui reçoivent des traitements localisés, sauf dans le cas du sol dans les vides sanitaires. Les endroits inaccessibles peuvent être traités en perçant des trous, puis en injectant l'émulsion dans le bois endommagé ou les espaces vides à l'aide d'un injecteur pour fentes et crevasses.

On peut injecter une émulsion contenant entre 0,5 % et 1,0 % d'insecticide dans les nids de termites de type cartonueux dans les cavités des édifices. Il faudra peut-être plusieurs points d'injection à diverses profondeurs. Il est conseillé d'enlever physiquement les matériaux de nids de type cartonueux des cavités dans les édifices, lorsqu'on découvre de tels nids.

Traitement des nids de termites de type cartonueux dans les arbres :

On peut injecter une émulsion contenant entre 0,5 % et 1,0 % d'insecticide dans les nids de termites de type cartonneux se trouvant dans les arbres. Il faudra peut-être plusieurs points d'injection à diverses profondeurs. Il est conseillé d'enlever physiquement les matériaux de nids de type cartonneux des cavités dans les arbres, lorsqu'on découvre de tels nids.

Poteaux, pieux, clôtures et autres ouvrages de bois non destinés à la construction de bâtiments :

Pour créer une barrière insecticide dans le sol autour des ouvrages de bois non destinés à la construction de bâtiments, comme des écriteaux et des ouvrages d'aménagement paysager, appliquer une émulsion contenant entre 0,5 % et 1,0 % de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré.

Les pieux et poteaux déjà enfouis peuvent être traités par une injection ou par un écoulement par gravité, en faisant des trous à partir d'une tranchée creusée autour du poteau ou du pieu. Traiter sur tous les côtés pour créer une barrière insecticide ininterrompue autour du poteau. Appliquer jusqu'à une profondeur de 15 cm en dessous du bas du bois. Pour les constructions plus volumineuses, utiliser 15 L de solution de pulvérisation pour 3 mètres linéaires à 30 cm de profondeur.

Appliquer une émulsion à 0,5 % sous forme de jet en éventail, en utilisant une pression maximale de 170 kPa. Le traitement devrait être effectué jusqu'au point d'écoulement. Pour supprimer les termites actifs à l'intérieur des poteaux, des pieux, des clôtures et des autres ouvrages de bois non destinés à la construction de bâtiments, percer pour trouver la cavité infestée et injecter une émulsion entre 0,5 % et 1,0 %.

Recommandations sur la gestion de la résistance

Sur le plan de la gestion de la résistance, Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré contient un insecticide du groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré et à d'autres insecticides du groupe 3. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ/endroit. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré ou les insecticides du même groupe (3) avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Éviter d'effectuer plus du nombre maximum de pulvérisations consécutives de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré ou d'autres insecticides du même groupe pendant une saison.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain et la tenue de dossiers et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale et biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée dans la région.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à FMC Corporation au 1-800-321-1362.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les oiseaux. Il faut empêcher le produit d'atteindre les lacs, les cours d'eau et les étangs. Ne pas appliquer lorsque les conditions atmosphériques favorisent une dérive hors de la zone visée.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par dérive de pulvérisation ou par contact avec des résidus présents sur les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des

mauvaises herbes en fleurs. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans le site de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des pollinisateurs, consulter le document Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides - Pratiques exemplaires de gestion, accessible sur le site Web de Santé Canada (www.santecanada.gc.ca/insectespollinisateurs). Suivre le mode d'emploi qui s'applique à la culture pour savoir quand appliquer le produit.

Pour les pommes, poires, nectarines, pêches et prunes, Ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture. Pour les applications sur toute autre culture, Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner.

Toxique pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site d'application, comme les haies ou les terres boisées. La perméthrine peut avoir des effets sur les espèces d'arthropodes prédateurs et parasites utilisés dans les programmes de lutte intégrée, à l'intérieur du site traité. Une aire de refuge non pulvérisée d'au moins 1 mètre à partir du site d'application contribuera à maintenir les populations d'arthropodes utiles.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, ou sur un sol compacté ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'URGENCE MÉDICALE, COMPOSER SANS FRAIS LE 1 800 331-3148.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient un distillat du pétrole. En cas d'ingestion ou de contact avec la peau et les yeux, traiter les symptômes. NE PAS faire vomir. L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement). Traiter les symptômes.

ENTREPOSAGE DU PESTICIDE

Emmagasiner à une température au-dessus de 5 °C (40 °F). S'il y a eu séparation et qu'on a l'intention de n'utiliser qu'une partie du contenu, lui permettre de se réchauffer jusqu'à 13 °C (55 °F) uniquement par la chaleur dans la pièce, puis bien agiter le produit pour lui donner une consistance uniforme. En cas de formation de cristaux, laisser la chaleur de la pièce uniquement réchauffer le produit, pendant 24 à 48 heures, jusqu'à la température ambiante [21 °C (70 °F)]. Agiter de temps en temps jusqu'à ce que les cristaux se dissolvent et que le produit semble

2022-5999
2022-12-15
Last approved label 2021-12-03 2021-5944

uniforme. Ne pas se servir d'une source de chaleur externe pour réchauffer le contenant. Ne pas utiliser ni emmagasiner ce produit à proximité d'une source de chaleur, d'une flamme nue ou d'une surface chaude.

Garder hors de la portée des enfants et des animaux. Emmagasiner uniquement dans son contenant d'origine. Conserver dans un endroit sec et frais et éviter toute chaleur excessive. Ouvrir prudemment le contenant. Après une utilisation partielle, remettre le couvercle en place et le fermer hermétiquement. Ne jamais mettre le produit concentré ou dilué dans des contenants pour aliments ou boissons. Ne jamais contaminer d'autres pesticides, des engrais, l'eau, des aliments pour les humains ou les animaux durant l'entreposage ou l'élimination de cet insecticide. En cas de déversement, éviter tout contact, isoler l'endroit et éloigner les animaux et les personnes non protégées. Confiner les déversements. Appeler FMC au 1 800 331-3148 et l'organisme de réglementation provincial. Pour retenir un déversement : S'il s'agit d'un liquide, il faut l'endiguer ou bien l'absorber avec du sable, de la litière pour chats ou de l'argile commerciale. Si la substance est sèche, la recouvrir pour l'empêcher de se disperser. Mettre l'emballage endommagé dans un contenant protecteur. Identifier son contenu.

ÉLIMINATION

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Dragnet® est une marque déposée de la FMC Corporation.